



# COMITE DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES DE TENNIS DE TABLE

## Fiche pratique 33

### CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES : QUALIFICATION DES JOUEURS (Brûlage)

RS 2016 = II.112, pages 24 et 25 // Autres articles précisés

Contrairement aux autres fiches, vous ne trouverez pas dans celle-ci les explications qui vous donneront la réponse à une question mais un répertoire complet des articles dans lesquels vous pourrez trouver la ou les solutions.

#### RÈGLE GÉNÉRALE (II.112.1)

- numérotation des équipes (1<sup>er</sup> §)
- participation au titre d'une même journée (2<sup>ème</sup> §)
- participation à deux rencontres (ou plus) d'une même phase, au titre d'une même équipe (3<sup>ème</sup> §)
- participation aux deux premières journées de chaque phase (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> §)
- remise du brûlage à zéro (6<sup>ème</sup> §)
- représentation d'une association par deux équipes dans une même poule (dernier §)

#### NON PARTICIPATION D'UNE ÉQUIPE À UNE RENCONTRE DE CHAMPIONNAT (II.112.2)

Equipe exempte, bénéficiant d'un forfait ou déclarant forfait (☛ voir FP n° 35)

#### PARTICIPATION DES FÉMININES AU CHAMPIONNAT "MESSIEURS"

- La participation des féminines aux échelons Pro A ou B, Nat. 1, 2 ou 3 est interdite (II.211, page 29 et II.310, page 32).
- La participation ou non des féminines aux échelons régionaux ou départementaux est décidée par le Comité directeur de l'échelon concerné (II.601 3<sup>ème</sup> §, 4<sup>ème</sup> tiret, page 36).  
☛ voir le tableau récapitulatif des "Choix régionaux" des formules du Championnat par équipes.
- Participation alternative aux championnats féminin et masculin (II.112.3, pages 24 et 25)

#### RÈGLES SPÉCIFIQUES (II.112.4, page 24, et II.217 à II.503.3, pages 30 à 36).

- pour les Pro A et B, Messieurs et Dames (II.217, page 30)
    - Composition de la liste (II.217.1, page 30)
    - Brûlage des joueurs qui figurent sur la liste (II.217.3, page 31)
    - Brûlage des joueurs qui ne figurent pas sur la liste (II.217.4, page 31)
  - Minimums de classement à respecter pour la participation aux échelons nationaux
- |             | Pro A et B        | Nationale 1      | Nationale 2      | Nationale 3      |
|-------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| - Messieurs | II.217.2, page 30 | II.401.5 page.33 | II.402.4 page 33 | II.403.4 page 34 |
| - Dames     | II.217.2, page 30 | II.501.5 page 35 | II.502.4 page.35 | II.503.3 page 36 |

	PR	D 1	D 2	D 3	D 4
- Messieurs	1499 Points	1399 Points	1199 Points	999 Points	799 Points

Cette fiche pratique n'est pas figée et il appartient aux dirigeants d'associations ou à ceux qui l'utilisent d'effectuer les mises à jour lorsqu'il n'y a pas eu de nouvelle édition.

Cette fiche n'a en rien la prétention de remplacer les Règlements administratifs (RA) et éventuellement les Règlements sportifs (RS) de la saison sportive en cours beaucoup plus complets et qui sont les *seuls textes de référence*, mais elle a pour but de faciliter la tâche de l'utilisateur en rassemblant sur une même feuille la majeure partie des éléments nécessaires à la compréhension, voire la résolution, d'une situation qui peut se présenter dans la vie d'une association